

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 03 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, président.

Date de convocation : 27 novembre 2019.

*Nombres de membres en exercice : 9 présents : 5 votants : 6
Résultat du vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : MM VOLLE – CROZIER – LEBRAT – LASCOMBE – BOMBRUN.

*Excusés : Mme ACHOUR a donné procuration à M BOMBRUN.
Mme PIQUEMAL.*

Absents : MM RAMUS – GENDRON.

Mme Marie-France LEBRAT a été élue secrétaire.

Objet : Subvention exceptionnelle aux CCAS du Teil et de Saint Thomé suite au séisme du 11 novembre 2019.

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil et les communes voisines.

Les communes du Teil et de Saint Thomé sont particulièrement touchées. Ces communes ont subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. De nombreuses habitations et édifices publics sont touchés.

Par solidarité, le Président propose au Conseil d'Administration de verser une subvention exceptionnelle aux CCAS du Teil et de Saint Thomé pour venir en aide aux sinistrés.

.../...

Il propose d'attribuer 1 000 € pour Le Teil et 500 € pour Saint Thomé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le CCAS souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du TEIL et de St THOMÉ,

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au CCAS du Teil d'un montant de 1 000 €.
- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au CCAS de St Thomé d'un montant de 500 €.
- CHARGE son Président de verser les subventions.
- DONNE pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 03 décembre 2019.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 04 décembre 2019.
LE PRESIDENT
ANDRE VOLLE



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

06 DEC. 2019

.../...